

Bordereau de signature

ARR2017_0116



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-13)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / SERVICE CULTURE - ANIMATION / SECTEUR
ANIMATION
REF : SH

ARR2017_ 0116

ARRETE

OBJET : AUTORISATION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC, DANS LE CADRE D'UN PROJET MULTI PARTENARIAL « CET ETE AUX DEUX PARCS », ORGANISE PAR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS -VALLEE DE LA MARNE, LA MJC / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL ET LA CAF DE LOGNES, LES JEUDIS DE 14H00 A 19H00, DU 06 JUILLET AU 03 AOUT 2017, DANS LE QUARTIER DES DEUX PARCS, A NOISIEL (77186)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 27 juin 2017, formulée par la responsable du service bibliothèque hors les murs, Madame Sylvie Cussot, afin d'organiser une manifestation dans le cadre d'un projet multi partenarial « Cet été aux deux parcs » organisé par le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, la MJC / Maison pour Tous de Noisiel et la CAF de Lognes, les jeudis de 14h00 à 19h00, du 06 juillet au 03 août 2017, dans le quartier des deux Parcs, à Noisiel (77186),

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette action il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

Article 1 : LE RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE, LA MJC / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL ET LA CAF DE LOGNES sont autorisés à organiser une manifestation dans le cadre d'un projet multi partenarial « Cet été aux deux parcs », les jeudis de 14h00 à 19h00, du 06 juillet au 03 août 2017, dans le quartier des deux Parcs, à Noisiel (77186).

Article 2 : Cette manifestation devra avoir lieu dans le respect de la tranquillité publique.



Suite de l'arrêté n° 2017_ 0116

autorisant l'occupation de l'espace public pour une manifestation dans le cadre d'un projet multi partenarial « Cet été aux deux parcs » organisé par le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, la MJC / Maison pour Tous de Noisiel et la CAF de Lognes, les jeudis de 14h00 à 19h00, du 06 juillet au 03 août 2017, dans le quartier des deux Parcs, à Noisiel (77186),

Article 3 : Cette manifestation ne devra pas gêner le cheminement des piétons et la circulation automobile.

Article 4 : L'organisation de cette manifestation est placée sous la pleine responsabilité du RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE, LA MJC / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL ET LA CAF DE LOGNES.

Article 5 : LE RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE, LA MJC / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL ET LA CAF DE LOGNES sont notamment responsables des personnes participant à cette manifestation.

Article 6 : La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette manifestation.

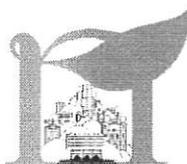
Article 7 : La remise en état des lieux devra être effectuée par les organisateurs, dès la fin de la manifestation.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Bénéficiaires de l'autorisation,
- Commissariat de Police de Noisiel,
- Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- La Police Municipale,
- Service Culture - Animation
- Services Techniques,
- Service de l'Urbanisme,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° 2017_ 0116

autorisant l'occupation de l'espace public pour une manifestation dans le cadre d'un projet multi partenarial « Cet été aux deux parcs » organisé par le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, la MJC / Maison pour Tous de Noisiel et la CAF de Lognes, les jeudis de 14h00 à 19h00, du 06 juillet au 03 août 2017, dans le quartier des deux Parcs, à Noisiel (77186),

Article 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et / ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 11 JUIL. 2017



Le Maire

Daniel Vachez

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	13 JUIL. 2017
Affiché le	13 JUIL. 2017
Notifié le	14 JUIL. 2017
Publié le	13 JUIL. 2017



Hôtel-de-Ville
Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

www.ville-noisiel.fr

Place Emile-Menier BP 35
77426 Marne-la-Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 13/07/2017